

12 **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

21 Numéro de dépôt: 86202179.7

51 Int. Cl.<sup>4</sup>: **A45D 1/06**

22 Date de dépôt: 01.12.86

30 Priorité: 06.12.85 LU 86196

43 Date de publication de la demande:  
10.06.87 Bulletin 87/24

84 Etats contractants désignés:  
**BE CH DE ES FR GB IT LI NL SE**

71 Demandeur: **FACO S.A.**  
**12, rue du Crucifix**  
**B-4400 Herstal(BE)**

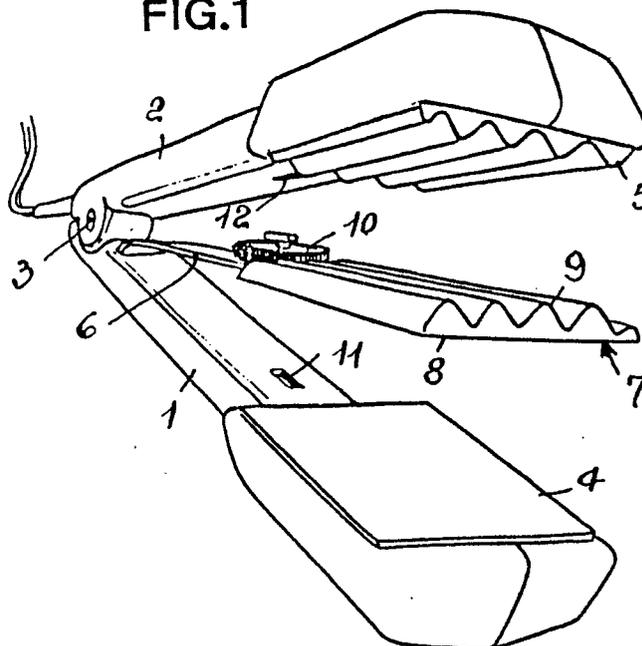
72 Inventeur: **Smal, Henri**  
**rue des Mésanges 10**  
**B-4510 Blégny(BE)**

74 Mandataire: **Dellicour, Paul**  
**Office de Brevets E. Dellicour rue Fabry**  
**18/012**  
**B-4000 Liège(BE)**

54 **Pince à coiffer électrique.**

57 Dans la pince à coiffer électrique, constituée de deux bras articulés (1,2) portant chacun un patin chauffant (4,5), entre les bras articulés est montée une plaque intermédiaire (7) pourvue d'une face (8) lisse et d'une face (9) ondulée et susceptible d'être solidarisée avec l'un ou l'autre des patins chauffants (4,5) présentant une face analogue.

**FIG.1**



**EP 0 224 970 A2**

### Pince à coiffer électrique

La présente invention est relative aux pinces à coiffer électriques du type constitué de deux bras articulés et comportant chacun un patin chauffant.

Dans ces pinces à coiffer connues, suivant que les patins chauffants sont plats ou ondulés, les pinces permettent soit de lisser les cheveux, soit de les gaufrer.

Le but de la présente invention est de combiner les deux possibilités en un seul appareil. Pour atteindre ce but il a paru avantageux suivant l'invention de réaliser une pince à coiffer électrique caractérisée en ce que entre les bras articulés est montée une plaque intermédiaire pourvue d'une face plate et d'une face ondulée et susceptible d'être solidarisée avec l'un ou l'autre des patins chauffants présentant une face analogue.

Suivant l'invention la plaque intermédiaire est portée par un bras pourvu de moyens destinés à venir en prise soit avec des moyens prévus sur la face interne d'un des deux bras articulés, soit avec des moyens prévus sur la face interne de l'autre des deux bras articulés.

Encore suivant l'invention les moyens prévus sur le bras intermédiaire sont susceptibles de venir en prise simultanément avec les moyens prévus sur les deux bras articulés.

Pour mieux faire comprendre l'invention celle-ci est décrite maintenant plus en détail sur la base des dessins annexés, à titre d'exemple uniquement, montrant en :

Figure 1 une vue en perspective d'une pince à coiffer électrique suivant l'invention avec la plaque intermédiaire dans une position neutre ;

Figure 2 une coupe dans la pince de la figure 1 dans une position prête à lisser les cheveux ;

Figure 3 une coupe analogue à celle de la figure 2, dans une position prête à gaufrer les cheveux ;

Figures 4 à 6 des vues en perspective de trois réalisations de patin chauffant à utiliser avec une pince à coiffer suivant l'invention.

La pince à coiffer électrique représentée en figure 1 est du type constitué de deux bras articulés 1,2 autour d'un pivot 3, chacun des bras 1,2 comportant un patin chauffant 4, respectivement 5.

Suivant l'invention les deux patins 4,5 ne sont pas identiques mais l'un 4 est lisse tandis que l'autre 5 est ondulé.

Entre les deux bras articulés 1,2 est monté un bras intermédiaire 6 portant une plaque 7, dont une face 8 est lisse et disposée en regard du patin ondulé 5 de façon à ce que les deux surfaces ondulées s'emboîtent l'une dans l'autre.

Le bras intermédiaire 6 est pourvu de moyens 10 destinés à venir en prise soit avec des moyens 11 prévus sur le bras 1, soit avec des moyens 12 prévus sur le bras 2, de manière à pouvoir solidariser soit les deux faces ondulées (figure 2), soit les deux faces lisses (figure 3).

Suivant que la plaque intermédiaire 7 est solidarisée avec l'une ou l'autre des plaques 4,5 portées par les bras articulés 1,2, la pince à coiffer agit comme ondulateur (figure 3) ou comme lisseur ou défrisoir (figure 2) et on pourra passer d'un système à l'autre en un clin d'oeil en cours d'utilisation.

La solidarisation du bras intermédiaire 6 avec l'un quelconque des deux bras articulés 1,2 peut se faire par encliquetage, verrouillage à glissière ou rotatif, à l'aide de sabots aimantés ou de tout autre système de liaison approprié.

Pour éviter de fausses manoeuvres les moyens de solidarisation seront conçus de telle manière que la plaque ou le bras intermédiaire ne puisse se libérer des deux bras articulés en même temps. La représentation en position neutre de la figure 1 n'est donnée que pour faciliter la compréhension.

D'autre part, les moyens de solidarisation seront aussi conçus de manière à réaliser une position verrouillant le bras intermédiaire simultanément sur les deux bras articulés pour maintenir la pince à coiffer fermée pour le rangement.

Avec une pince à coiffer suivant l'invention il est prévu d'utiliser pour les patins et plaque intermédiaire tout profil ou forme adapté à la coiffure, telle qu'une face lisse, une face ondulée, une face à ondulations décalées, etc. De tels patins (lisse 4, ondulé 5 ou à ondulations décalées 5') sont représentés dans les figures 4 à 6.

Il faut noter que toutes les manoeuvres de la pince sont réalisées à partir de la pince fermée.

### **Revendications**

1. Pince à coiffer électrique constituée de deux bras articulés (1,2) portant chacun un patin chauffant (4,5), caractérisée en ce que entre les bras articulés (1,2) est montée une plaque intermédiaire (7) pourvue d'une face (8) lisse et d'une face (9) ondulée et susceptible d'être solidarisée avec l'un ou l'autre des patins chauffants présentant une face analogue.

2. Pince à coiffer électrique selon la revendication 1, caractérisée en ce que la plaque intermédiaire (7) est portée par un bras (6) pourvu de moyens (10) destinés à venir en prise soit avec des moyens (11) prévus sur la face interne d'un

des deux bras articulés (1,2), soit avec des moyens (12) prévus sur la face interne de l'autre des deux bras articulés (1,2).

3. Pince à coiffer électrique selon la revendication 2, caractérisée en ce que les moyens (10) prévus sur le bras intermédiaire sont susceptibles de venir en prise simultanément avec les moyens - (11,12) prévus sur les deux bras articulés (1,2).

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

FIG.1

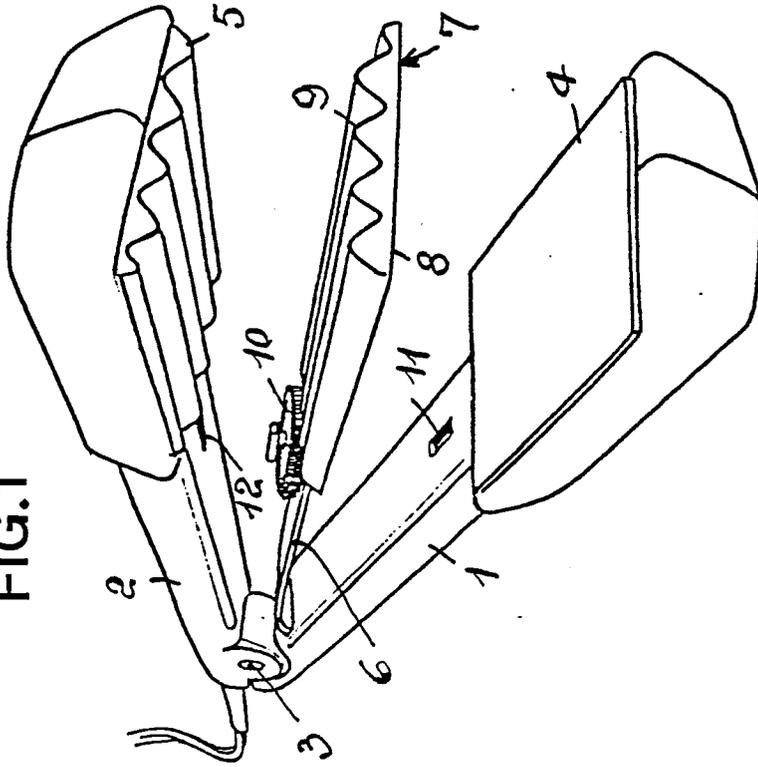


FIG.2

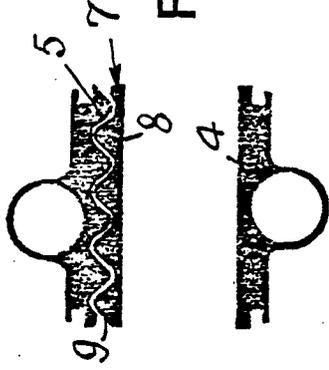


FIG.3

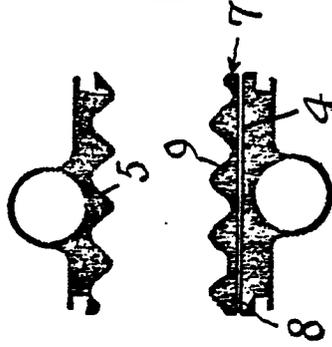


FIG.4

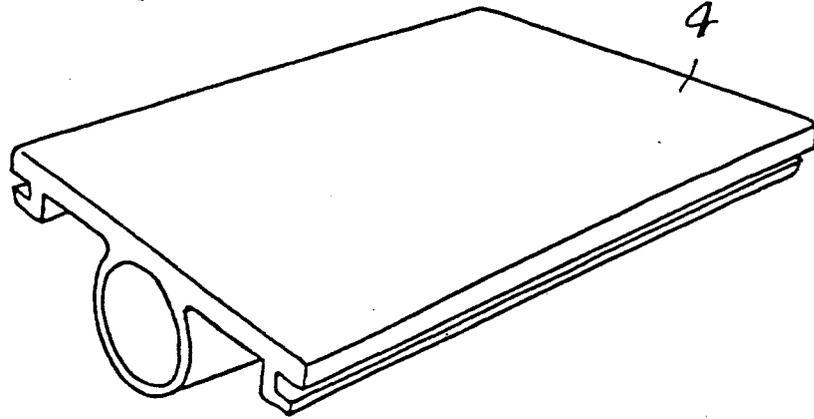


FIG.5

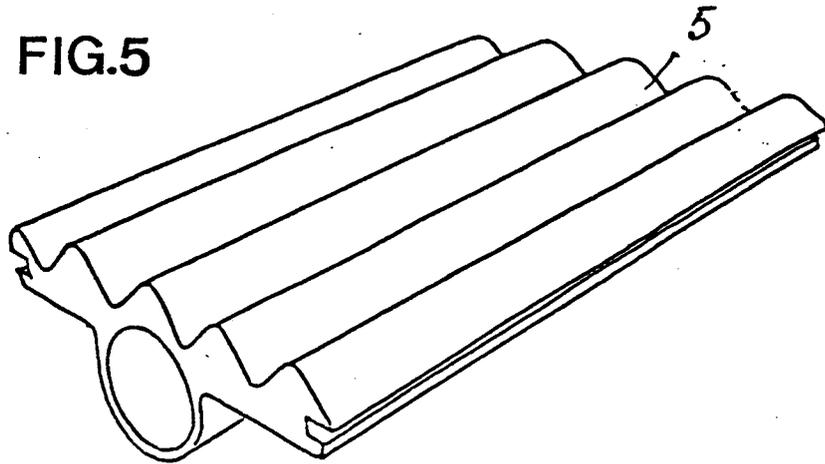


FIG.6

